



SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs,
Instituteurs, professeur des écoles, psyEN
et AESH du 1er degré
des Bouches du Rhône

FORCE OUVRIERE



7 janvier 2024



AESH

**IMPORTANT : Réclamez la
rétroactivité de la prime
REP/REP+**

Exigeons la rétroactivité de la prime REP/REP+ pour les AESH !

Le tribunal administratif de Paris confirme sa décision du 8 décembre 2022 concernant le droit des AESH et des AED à percevoir les primes REP/REP+ depuis 2015. Dans sa décision, le TA réaffirme que le ministère « *en excluant par les dispositions des articles 1er et 6 du décret du 28 août 2015 les accompagnants d'élèves en situation de handicap des personnels bénéficiant de l'indemnité de sujétions lorsqu'ils exercent dans des écoles ou établissements relevant du programme « Réseau d'éducation prioritaire renforcé » et « Réseau d'éducation prioritaire », a créé une différence de traitement dont il ne ressort pas des pièces du dossier qu'elle serait en rapport avec l'objet de ce texte et a méconnu, ainsi, le principe d'égalité.* »

En d'autres termes, les AESH et les AED qui ont exercé en éducation prioritaire (REP et REP+) sont fondées à demander le paiement rétroactif des primes puisque, comme le précise le juge à nouveau, « *au regard de la nature de leurs missions et des conditions d'exercice de leurs fonctions, les accompagnants d'élèves en situation de handicap exerçant [en REP/REP+] sont exposés à des sujétions comparables à celles des personnels titulaires et contractuels bénéficiant de l'indemnité de sujétions en application des décrets du 28 août 2015 et du 29 août 2016 [...] ».*

Il faut maintenant demander au Recteur et au DASEN le paiement rétroactif au plus vite, afin de stopper le délai de prescription quadriennale, et exiger l'alignement des primes sur celles des autres personnels.

En clair, si vous ne les avez pas perçues et que vous avez travaillé en REP ou REP+, vous pouvez réclamer le paiement rétroactif des primes pour les années 2020-2021-2022

Pour exiger le paiement rétroactif de la prime REP/REP+, contactez sans délai le SNUDI-FO 13 qui vous fournira un modèle de recours et vous accompagnera dans vos démarches !



Plus que jamais, nous vous appelons à se regrouper pour s'informer, se défendre, s'organiser. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de forces pour défendre nos droits individuels et collectifs face à cette entreprise de destruction de l'École de la République.

**Le syndicat ne peut pas le faire sans la solidarité de ses adhérents
Sans syndiqués, pas de syndicat ! Sans syndicat, plus de droits !**

[Téléchargez le bulletin AESH 2024](#)

***Vous pouvez adhérer pour toute l'année civile
2024 en programmant vos virements, chèques,
prélèvements automatiques !***

TARIF UNIQUE AESH : 48€

***Vous recevrez un reçu fiscal en janvier 2025 pour déduire
66% de la cotisation versée de vos impôts 2024.***

Coût après crédit/réduction d'impôt = 1.36€/mois !

2024



Meilleurs Vaux



Vieille Bourse du travail
Place Léon Jouhaux
CS 20540 13232 Marseille Cedex 01
Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13
email : contact@snudifo13.org

